



Encore des énigmes...

Communications, bilan social, nous revendiquons toute l'information

Dans le cadre de ses informations, le Président du Comité d'Établissement fait part du communiqué de presse du Président du groupe Mgen, suite à diverses publications dans des quotidiens nationaux, relatif au renforcement de la convergence entre La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH), la Mutuelle Générale Environnement et Territoires (MGET) et la Mutuelle des Affaires Étrangères (MAE). Les cinq Mutuelles projettent de fonder une Union Mutualiste de Groupe, qui pourrait se traduire par des « solidarités financières » et « permettrait d'étendre la recherche de synergies » (voir notamment *Argus de l'assurance* du 26 avril et *Les Echos* du 27 avril)

Sous le titre « Emergence d'un nouveau leader de l'assurance-santé, cinq Mutuelles unissent leurs forces », le journal *les Echos* du 27 avril résume ainsi :

« Déjà alliées au sein du groupement Unités, la MGEN, la MNT, la MNH, la MGET et la MAE auraient l'intention d'aller plus loin pour former un véritable groupe mutualiste, doté d'une direction et de moyens communs. Avec un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros et plus de 6 millions de personnes protégées, le nouvel ensemble s'imposerait comme le premier acteur sur le marché de la complémentaire santé. Il pourrait être opérationnel en 2011. Les cinq mutuelles souhaitent créer une Union mutualiste de groupe ».

Cette communication doit faire l'objet d'une présentation à l'ensemble des Comités d'Établissement. Il est également prévu une intervention auprès Comité central d'Entreprise en juin.

Les élus CFDT seront attentifs à la forme de cette communication. Si en effet cette décision est susceptible d'avoir une incidence sur les salariés ou l'organisation du groupe, nous revendiquons une déclinaison complète du projet dans la plus grande transparence, la possibilité d'anticiper ses conséquences éventuelles dans le cadre de l'accord de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, enfin la consultation des instances représentatives du personnel en préalable à toute mise en œuvre.

Présentation du Bilan social 2009 : Information consultation (Articles L. 2323-68 et L.2323-72 du Code du Travail).

Quelques notes sur le bilan social :

- Au 31 décembre 2009, l'effectif de MGEN Union s'élève à 400 salariés, soit 4,3% des salariés de l'Unité économique et sociale (UES MGEN),
- la catégorie des cadres représente 59,8%, celle des techniciens et agents d'encadrement 13,2% et la catégorie employés 27%,
- le taux de précarité est de 2,5 % (390 salariés en CDI),
- les femmes représentent 68,5% (274 femmes) de l'effectif pour 31,5% d'hommes (126 hommes),
- l'âge moyen de MGEN Union est de 43,5 ans et l'ancienneté moyenne est de 13 ans,
- au cours de l'année 2009, 50 salariés ont été recrutés en CDI,
- on compte 37 départs de salariés en CDI : 19 démissions, 4 mises à la retraite à l'initiative de l'employeur, 3 licenciements pour motif personnel, 2 départs en cours de période d'essai, 6 ruptures conventionnelles et ... 2 « fins de détachement » (?) .
- les personnes en situation de handicap sont au nombre de 4, soit 1 % des salariés,
- le taux d'absentéisme représente 4,8 % du nombre de jours possibles de travail (dont 2% pour maladie et accident du travail),
- le temps partiel concerne 50 salariés (12,5 %),
- l'effort de formation s'élève à 3,73 % de la masse salariale.

Les représentants CFDT, suivis par l'ensemble des élus du Comité d'établissement se sont abstenus sur ce bilan. Nous avons eu le rapport dans les délais réglementaires pour son examen, mais certaines interrogations n'ont pas eu de réponses. Nous avons par ailleurs noté, comme précédemment, qu'il manquait certaines données obligatoires :

- Indépendamment des catégories socioprofessionnelles, doivent être en effet fournis, outre l'ensemble des composantes de la rémunération (dont primes individuelles pour lesquelles la CFDT a revendiqué l'information à maintes reprises), les éléments par classification détaillée (E1, E2, etc.) en référence à la convention collective. Le terme de « qualification détaillée » au sens des textes légaux en vigueur ne signifie ni « filières-métiers », ni CSP.
- Nous attendons les éléments concernant l'égalité professionnelle et la situation comparée entre les femmes et les hommes dans le cadre de la Commission obligatoire du Comité d'Etablissement, Commission par ailleurs enfin créée au niveau du Comité central d'Entreprise grâce à l'action revendicative de la CFDT. Les seules données communiquées au bilan social sont très insuffisantes : données brutes ne permettant que des constats sur les écarts salariaux et aucune analyse. Les élus CFDT ont cependant pointé les écarts salariaux croissants par CSP, en particulier en catégorie « cadres », supérieurs aux écarts figurant à la moyenne nationale !
- Nous sommes également en attente des données transmises par la médecine du travail pour l'appréciation des conditions d'hygiène, sécurité et de travail.

Les élus CFDT ont de nouveau pointé l'importance des régies (199 salariés, dont 145 notés en « autres », soit « régies informatiques au sens large » et « gestion technique du bâtiment », ainsi que les coûts afférents - plus de 10 M€ - à mettre en parallèle d'une masse salariale de 17,2 M€ pour 400 salariés. Nous avons également noté le coût des « rémunérations d'intermédiaires et honoraires », également en hausse, pour une somme supérieure à 26 M€.

Nous avons souhaité connaître le nombre de salariés promus d'une classe à une autre.

Nous avons souligné la faible réponse aux demandes de logements locatifs (3 salariés satisfaits. Combien de demandes ?).

Nous avons déploré la diminution du nombre de salariés en situation de handicap. Malgré l'accord signé, les objectifs chiffrés ne pourront être satisfaits.

Par ailleurs, si le taux d'absentéisme est « dérisoire » sur l'entreprise Union, nous notons la tendance à la hausse de l'indicateur « maladie / accident de travail » sachant que l'échappatoire en matière de risques psychosociaux se situe parfois dans des absences de courte durée.

Compte tenu de l'importance des échanges sur cette présentation, l'information sur la situation trimestrielle a donné lieu à une seule remarque (CFDT) concernant l'augmentation du nombre de prestataires sur le trimestre (nouvelle tendance à la hausse ?).

Le règlement intérieur du Comité d'Etablissement a été validé unanimement par les élus CE (6 voix).

Prochain Comité d'Etablissement le 27 mai 2010

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :

<http://www.cce-ues-mgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>